



St-Cergue, le 9 septembre 2013

PREAVIS MUNICIPAL No 15/2013

Concernant une demande de crédit de CHF 160'000.00 destiné à financer l'étude (avant-projet) pour la réalisation d'un bâtiment scolaire

Déléguées municipales : Danièle ANDRE et Cornélia GALLAY

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

But

La Municipalité de St-Cergue projette la réalisation d'un bâtiment destiné à l'accueil des élèves des quatre premières années de la scolarité obligatoire et à celui des élèves du parascolaire en incluant dans le même bâtiment une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) de 24 à 36 places.

Exposé des motifs

Les deux bâtiments scolaires actuels sont vétustes, le bâtiment de Basse-Ruche a été construit en 1988 en tant que pavillon provisoire et l'école de Jean-Jacques Rousseau en 1992. La distance géographique entre ces deux bâtiments est peu idéale du point de vue pédagogique. Un regroupement de toutes les classes en un même lieu est indéniablement un plus pour l'enseignement.

La population de St-Cergue croît de manière constante, le nombre d'élèves devrait suivre cette évolution. Pour la rentrée scolaire 2013, il a été nécessaire d'ouvrir une classe supplémentaire, ce qui porte le nombre de classes à 6. Actuellement les 2 écoles comptent 7 salles de classes (3 à Basse-Ruche et 4 à Jean-Jacques Rousseau) pour les 6 premiers degrés. Des cours d'activités créatrices manuelles sont dispensés dans la salle supplémentaire ainsi que des cours d'informatique, de soutien pédagogique et de français intensif pour les élèves non francophones. Il ne sera pas possible d'ouvrir une nouvelle classe à l'avenir sans locaux supplémentaires.

La construction de locaux pour une UAPE regroupant les enfants scolarisés à St-Cergue est urgente. L'ouverture d'une sixième classe dans les écoles de St-Cergue à la rentrée 2013 a demandé le départ de l'UAPE de la salle de classe qu'elle co-occupait dans l'école de Basse-Ruche depuis son ouverture en août 2012. L'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE) a accepté provisoirement l'utilisation d'une salle de classe dans l'ancienne école. Pour permettre cette installation, l'espace à disposition de la bibliothèque a malheureusement dû être réduit.

L'entrée en vigueur du Concordat suisse sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire entre les différents cantons suisses (HarmoS) et de la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) vont contraindre l'école à modifier son organisation actuelle. L'Association Intercommunale et Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) a été amenée à prendre des décisions pour le futur pour les degrés primaires. Ces décisions vont permettre de mieux cibler les besoins en nombre de classes pour notre commune. Les quatre premiers degrés resteront dans les villages de St-Cergue, Arzier, Givrins et Trélex. Les degrés 5 à 8 seront groupés sur 2 sites, à moyen terme, puis sur un seul à long terme.

La Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) a reconnu le besoin d'une construction scolaire dans notre commune. L'AISGE a donné son accord de principe pour le rachat du bâtiment et l'OAJE soutient également ce projet.

Etude du bâtiment scolaire

La Municipalité souhaitant s'entourer d'un spécialiste en matière d'attribution des marchés publics a demandé plusieurs offres à différents bureaux d'architectes et ingénieurs spécialistes dans ce domaine. Elle a finalement choisi BG Ingénieurs Conseils pour l'assister dans ses démarches à titre d'Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO), bureau expérimenté et neutre, qui l'a le plus clairement conseillée.

Le nouveau bâtiment scolaire est prévu sur la parcelle 1252 en lieu et place de l'actuelle école Jean-Jacques Rousseau. Son emplacement doit être proche du Centre communal du Vallon afin de limiter le temps des déplacements pour l'utilisation de la salle de gymnastique, ainsi qu'à une distance raisonnable de la gare.

Toutefois, afin de prévoir le meilleur projet possible, il est proposé de mandater un architecte pour réaliser une étude d'implantation. La visite de plusieurs établissements scolaires permettra de choisir un type de construction qui fera l'objet d'un avant-projet. Le mandat de l'étude de l'avant-projet permettra de définir avec précision les besoins qui permettront de préparer l'appel d'offre pour la réalisation des travaux.

Les mandats seront attribués selon la procédure de gré à gré afin de limiter les coûts.

Coûts et financement

Coûts de l'étude de l'avant-projet:

Architecte	CHF	60'000.--	TTC
Ingénieurs civil et techniques	CHF	20'000.--	TTC
AMO	CHF	45'000.--	TTC
Total avant-projet	CHF	125'000.--	TTC

Le crédit demandé se compose comme suit :

Etude d'implantation	CHF	30'000.00
Etude avant-projet	CHF	125'000.00
Frais de procédure et divers	CHF	5'000.00
TOTAL TTC	CHF	160'000.00

Le préavis pour le projet et la réalisation sera présenté ultérieurement.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,
Vu le préavis de la Municipalité No 15.2013
Où le rapport de la commission des Finances,
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser l'étude (avant-projet) pour la réalisation d'un bâtiment scolaire
- **d'octroyer** à la Municipalité un crédit de CHF 160'000.00 à cet effet
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** ce montant en une fois, au moment de la vente du bâtiment scolaire à l'AISGE

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 9 septembre 2013

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
T. Magnenat



La Secrétaire
F. Vol

Commune de Saint-Cergue